

n° 1173. Transferts de  
crédits

Le Conseil autorise les transferts de crédits suivants, section de fonctionnement, budget 72

n° 1080 - 1.2.73

- annulation de crédits : compte 67 : frais financiers	4896,70
- ouverture de crédits : compte 61 : frais de personnel	762,97
compte 62 : impôts et taxes	633,73
compte 66 : frais de gestion générale	<u>3500,00</u>
	4896,70